



UNÉO-ENGAGEMENT SANTÉ-INTERNATIONALE

Les garanties santé et prévoyance, réservées aux personnels militaires et civils de la Défense éligibles et à leurs familles, affectés ou résidents à l'étranger



PANORAMA DES PRESTATIONS
Applicable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

SANTÉ • PRÉVOYANCE • PRÉVENTION • ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense

Unéo, la mutuelle des
FORCES ARMÉES

RÉFÉRENCÉE MINISTÈRE DES ARMÉES

TERRE - MER - AIR - GENDARMERIE
DIRECTIONS & SERVICES



Votre force mutuelle

UNÉO-ENGAGEMENT SANTÉ-INTERNATIONALE

Cette garantie est dédiée à la communauté défense¹ et à leur famille affectés ou résidents à l'étranger². En complément de votre garantie Santé-Internationale, vous choisissez la garantie prévoyance³ la plus adaptée à votre situation, parmi les quatre proposées.

Médecine courante

Remboursements pour des prestations effectuées à l'étranger sous déduction du régime obligatoire ou facultatif le cas échéant

	Jusqu'à 100 €/acte dans la limite de 1500 €/an
Généralistes	
Spécialistes	
Actes techniques	100 % de la dépense
Radiologie	100 % de la dépense
Sages-femmes	100 % de la dépense
Analyses	100 % de la dépense
Auxiliaires médicaux	100 % de la dépense
Ostéopathie, chiropractie, acupuncture, étioopathie	40 €/séance (10/an max.)

Une garantie qui permet à ceux affectés à l'étranger² d'être protégés à 100 % des dépenses sur les actes techniques, la radiologie, les sages-femmes, analyses et auxiliaires médicaux.

Hospitalisation (établissements conventionnés)⁴

Frais de séjour	100 % de la dépense dans la limite de 5 000 €/séjour
Honoraires médicaux et chirurgicaux	
Chambre particulière	100 €/jour (30 jours max.)
Lit d'accompagnement	100 €/jour (30 jours max.)
Frais de transport	100 % de la dépense

Pharmacie

Médicament à service médical important	100 % de la dépense
Médicament à service médical modéré	100 % de la dépense
Médicament à service médical faible	100 % de la dépense
Vaccin prescrit	100 % de la dépense
Contraception prescrite	100 % de la dépense
Sevrage tabagique	100 % de la dépense

Une garantie adaptée avec le remboursement à 100 % des dépenses de pharmacie.

Optique

Monture et verres	600 €/2 ans
Lentilles	150 €/an
Chirurgie réfractive de l'œil	500 €/œil

Dentaire

Soins dentaires	100 % de la dépense
Prothèses dentaires	450 €/prothèse
Implantologie	450 €/implant
Orthodontie	500 €/semestre

Santé-Internationale répond aux besoins de santé sur tous les postes, y compris ceux pouvant représenter des dépenses plus lourdes, comme le dentaire ou l'optique.

(1) Sont éligibles seuls les militaires en activité et titulaires d'un engagement à servir dans la réserve, les agents militaires détachés ou mis à disposition auprès d'autres ministères, établissements publics ou collectivités et les agents en disponibilité, en congé parental et en congé sous traitement, les élèves des écoles des Armées et de la Gendarmerie, les agents titulaires (fonctionnaires) actifs, les ouvriers d'état, les agents non titulaires de droit public (contractuels) actifs, les stagiaires (pré-titularisation) et leurs ayants droit.

(2) Sauf la France métropolitaine, les départements et régions d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer.

(3) Les garanties Prévoyance ne sont ouvertes qu'aux militaires en activité, aux militaires titulaires d'un engagement à servir dans la réserve et aux agents titulaires (fonctionnaires) actifs, aux ouvriers d'État, aux agents non titulaires de droit public (contractuels) actifs et aux stagiaires (pré-titularisation).

(4) Les actes d'hospitalisation programmée (y compris l'accouchement), les opérations chirurgicales qui ne relèvent pas d'une urgence médicale, les frais d'ambulance et les frais de lit d'accompagnement sont soumis à entente préalable pour bénéficier d'une avance de frais. À défaut de demande d'entente préalable par l'adhérent ou si la demande d'entente préalable a été refusée, l'adhérent ne pourra bénéficier de cette avance de frais.

Prothèses non dentaires

Prothèse auditive	600 €/prothèse
Autres prothèses	600 €/prothèse

Cure thermale

Frais d'établissement, d'hébergement et de transport	500 €/an
Honoraires	

Le droit à prestations de la garantie Santé-Internationale est ouvert pour les frais médicaux exposés à l'étranger² et lors de séjours de moins de 4 mois consécutifs en France métropolitaine, dans les départements et régions d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer, dans les conditions du tableau de garantie des notices d'information Unéo-Engagement pour les militaires et leur famille et Unéo-Engagement pour les civils de la Défense et leur famille.

La garantie Santé-Internationale est indissociable des garanties d'Unéo-Engagement Prévoyance³.

Les prestations sont versées dans les conditions prévues par les notices d'information Unéo-Engagement pour les militaires et leur famille et Unéo-Engagement pour les civils de la Défense et leur famille.

UNÉO-ENGAGEMENT PRÉVOYANCE

[Garanties référencées par le ministère des Armées]

Les garanties prévoyance sont dédiées principalement aux militaires en activité et aux civils de la Défense³, pour leur permettre de préserver leur sécurité financière et celle de leurs proches en cas d'incapacité de travail, de décès ou d'invalidité.

	Position A	Position A+
Indemnités en cas d'incapacité à servir ou d'arrêt de travail	75% du traitement de référence ⁵	75% du traitement de référence ⁵
Capital décès/invalidité permanente et absolue (toutes causes)	100% du traitement annuel de référence ⁵	100% du traitement annuel de référence ⁵
Rente d'invalidité permanente (≥ 60%)	-	75% du traitement de référence ⁵

Pour les jeunes qui vivent à l'étranger, c'est rassurant de savoir qu'avec Position A+, ils pourront bénéficier d'une rente mensuelle en cas d'invalidité lourde.

	Position B	Position B+
Indemnités en cas d'incapacité à servir ou d'arrêt de travail	80% du traitement de référence ⁵	80% du traitement de référence ⁵
Capital décès/invalidité permanente et absolue (toutes causes)	125% du traitement annuel de référence ⁵	125% du traitement annuel de référence ⁵
Rente d'invalidité permanente (≥ 60%)	-	80% du traitement de référence ⁵

Avec Position B, les militaires et les civils de la Défense protègent leurs proches en garantissant un capital en cas de décès ou d'invalidité permanente et absolue calculé sur l'ensemble de leur rémunération (solde indiciaire brute et primes).

Les garanties d'Unéo-Engagement Prévoyance sont indissociables de la garantie Santé-Internationale².

Les prestations sont versées dans les conditions prévues par les notices d'information Unéo-Engagement pour les militaires et leur famille et Unéo-Engagement pour les civils de la Défense et leur famille.

(5) Le traitement de référence se compose de la solde indiciaire brute, des indemnités et/ou des primes pour les militaires et du traitement indiciaire brut et du régime indemnitaire pour les civils de la défense.

